



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 81676

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations de la Fédération nationale des associations de rééducateurs de l'éducation nationale (FNAREN), concernant la situation actuelle de la rééducation dans les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Suite à l'annonce de la disparition des aides spécialisées des RASED au profit des aides personnalisées, des actions de lutte pour le maintien des RASED ont été menées sur tout le territoire national, ainsi qu'une évaluation de leur efficacité. Cependant, la FNAREN redoute cette mesure et invoque les conséquences sur le nombre d'enseignants formés, sur le nombre de postes qui tendrait à diminuer, sur le statut de 1 500 postes sédentarisés qui se précariserait, sur la pérennisation des centres et sur la maîtrise qui menacerait selon elle, la professionnalisation des stagiaires. Il souhaite connaître sa position à ce sujet et les précisions qu'il entend lui apporter.

Texte de la réponse

Les RASED ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (« spécialité E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (« spécialité G ») et de psychologues scolaires. Il est apparu cependant que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, notamment du fait d'une action souvent dispersée. La réforme du primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2, pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage, en prolongement de la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED, qui renforcent les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, est essentiel dans certaines situations particulières. Cependant, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81676

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6835

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10592